

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2021)

Heft: 2317

Artikel: Droits fondamentaux, une crise sur le gâteau : des mots proclament l'engagement de la Suisse pour un monde meilleur, mais ils s'évaporent face aux appétits commerciaux du pays

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014445>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

commercial resteraient limités, ce qui est confirmé par une [évaluation de l'Agroscope](#).

De son côté l'Office de l'environnement a essayé de tabler sur un modèle mathématique qui associe biodiversité et surfaces utilisées. Basée sur des hypothèses d'ouverture très forte des marchés agricoles helvétiques, [cette étude](#) conclut à des effets économiques limités. Par contre, les effets sur la biodiversité seraient loin d'être négligeables du fait de l'augmentation de la consommation de viande brésilienne par les consommateurs suisses.

Un examen attentif montre que ce résultat dépend étroitement des pratiques adoptées par les éleveurs brésiliens. Le mode d'élevage extensif le plus communément rencontré implique la mobilisation d'importantes surfaces, ce qui conduit à des pertes de biodiversité plus élevées.

Finalement, faudrait-il que la Suisse suggère aux éleveurs brésiliens de privilégier des techniques intensives ? Qu'elle soutienne des «*usines à viande*» moins gourmandes en surface ?

Améliorer les échanges ou étendre les zones protégées ?

Ce genre de conflit avec d'autres dimensions de la protection de l'environnement illustre bien les difficultés liées au modèle utilisé pour quantifier la biodiversité. Comme relevé dans [DP 2306](#), ce phénomène n'est pas directement mesurable.

À l'image de l'évaluation de l'innovation qui, faute de définition, se limite à prendre en compte des indicateurs secondaires tels que les dépenses ou les effectifs de personnel (R+D), on peut craindre qu'il en soit de même pour la biodiversité. Ainsi en 2010, la Convention sur la diversité biologique (CBD) tenue à Aïchi s'est contentée de fixer à 17 % la proportion des zones protégées à atteindre en 2020. Faute d'indicateurs clairs, il est probable que la prochaine conférence de la CBD se limite à nouveau à débattre de la proportion des zones protégées.

Dans le cadre du dernier sommet de Davos, la présidente von der Leyen ne vient-elle pas de formuler la mise en place en matière de biodiversité d'un [accord mondial](#) sur le modèle de la COP21 de Paris ? Avec celui-ci, la présidente de la Commission n'hésite pas à proposer de faire passer à 30 % la proportion des zones protégées.

Pays très densément peuplé et fortement développé, la Suisse peine déjà à atteindre les objectifs de 2020. Un quasi-doublement de cette proportion constituerait un défi majeur. Les Suisses doivent-ils se mettre déjà à recenser les lombrics qui peuplent leur sous-sol au cas où il leur faudra - faute de surfaces disponibles - comptabiliser la vie souterraine ? Dans tous les cas, la réflexion sur la biodiversité et les différentes manières de la mesurer restera cruciale.

Droits fondamentaux, une cerise sur le gâteau

Des mots proclament l'engagement de la Suisse pour un monde meilleur, mais ils s'évaporent face aux appétits commerciaux du pays

Jean-Daniel Delley - 14 février 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/38398>

Dans sa [Stratégie de politique extérieure 2020-2023](#), le Conseil fédéral ne cache pas ses ambitions. Parmi ses priorités, la paix et la sécurité. Pour ce faire, la Suisse «*s'engage en*

faveur d'un monde pacifique et sûr, où chacun peut vivre à l'abri de la terreur et de la misère et où le respect des droits de l'homme et la prospérité économique sont garantis» (p. 10).

En matière de santé, elle promeut «*l'accès équitable de toutes et tous à des soins de qualité...*» et déclare que «*l'amélioration de la protection de la santé pour toute la population et des systèmes de santé en général figure donc au premier plan*» (p.17) de sa politique extérieure.

Où cela dérape

La difficulté surgit au chapitre de la prospérité. «*La Suisse assure à son économie l'accès aux marchés internationaux*» (p.13) et «*recourt aux instruments de la diplomatie commerciale et de la promotion des exportations pour soutenir efficacement les entreprises helvétiques dans leurs activités à l'étranger, au plus près de leurs besoins*» (p. 15).

Très concrètement, la prospérité visée par la Stratégie de politique extérieure a conduit la Suisse à s'opposer à une dérogation temporaire à l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle, dérogation qui devrait faciliter l'accès des pays pauvres aux vaccins, tests et traitements dans leur campagne contre le virus Covid-19. Visiblement les intérêts des multinationales helvétiques de la pharmacie pèsent plus que «*l'accès équitable à des soins de santé*».

La politique extérieure helvétique déploie un vaste éventail d'objectifs et de priorités. De ce fait, elle ne peut éviter de susciter des conflits d'intérêts, à l'exemple des droits de la propriété intellectuelle. Mais dans sa concrétisation, cette politique n'obéit pas à des critères explicites permettant de gérer ces conflits. Dans les faits, les grands principes auxquels elle se réfère semblent s'effacer devant les intérêts étroitement économiques du pays.

Et la Chine

Cette hiérarchisation qui ne dit pas son nom apparaît clairement, par exemple, dans les relations sino-helvétiques. Berne entretient des relations suivies avec la Chine, son troisième marché d'exportation. Un traité de libre-échange

signé en 2013, l'adhésion en 2016 à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures créée par la Chine, un protocole d'entente dans le cadre de la route de la soie signé en 2019. La Suisse a poursuivi un dialogue régulier avec l'Empire du Milieu sur les droits de l'homme, interrompu depuis trois ans en raison de la dénonciation par Berne des camps de travail forcé dans le Xinjiang.

Une récente [motion](#) du conseiller aux États Carlo Sommaruga invite le Conseil fédéral à interdire l'importation de marchandises produites dans le cadre du travail forcé. Dans sa réponse, le gouvernement commence par rappeler son engagement pour le respect des conventions de l'Organisation internationale du travail signées par la Suisse et qui condamnent notamment le travail forcé. Il attend des entreprises suisses qu'elles se conforment aux normes et directives internationales, tels les principes directeurs de l'OCDE et des Nations unies sur la responsabilité sociétale des entreprises.

Le Conseil fédéral renvoie au contre-projet indirect à l'initiative populaire «*Entreprises responsables*» qui exige de ces dernières de faire rapport sur leurs activités. Mais une interdiction d'importer des marchandises issues du travail forcé n'entre pas en ligne de compte: il s'avérerait impossible pour l'administration de vérifier les conditions de production à l'étranger; les entreprises devraient faire des enquêtes dépassant leur devoir de diligence ou renoncer totalement aux importations en provenance de certains États ou régions. Et surtout la Suisse ne pourrait agir de manière unilatérale et le droit de l'OMC interdirait des mesures aussi radicales, ce que dément un [avis de droit](#), mesures par ailleurs prévues par la [Convention de Vienne](#).

La Stratégie de politique extérieure plane très au-dessus de la réalité. Un débat sur les modalités d'application des principes proclamés s'impose ([DP 2316](#)). Actuellement, ces derniers ne constituent qu'une cerise sur le gâteau, trop facilement ignorée dès lors que s'ouvre le festin.